

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Textes	<ul style="list-style-type: none"> • Circulaire n°2007-115 du 13 juillet 2007 : mise en place de l'accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire (complément à la circulaire de rentrée 2007) - http://www.education.gouv.fr/bo/2007/28/MENE0701447C.htm • Circulaire 2008-81 du 5 juin 2008 : mise en place de l'accompagnement éducatif à compter de la rentrée 2008 dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire - http://www.education.gouv.fr/bo/2008/25/MENE0800453C.htm • Circulaire 2008-80 du 5 juin 2008 : généralisation de l'accompagnement éducatif à compter de la rentrée 2008 à tous les collèges - http://www.education.gouv.fr/bo/2008/25/MENE0800454C.htm • Fiche eduscol http://eduscol.education.fr/cid45656/accueil.html <p>L'objectif de l'accompagnement éducatif est de changer le rapport à l'École et à la connaissance et de contribuer à l'égalité des chances en offrant à tous les conditions qui permettent une scolarité réussie.</p> <p>Le projet d'accompagnement éducatif est intégré au projet d'établissement, élaboré sous la responsabilité du chef d'établissement qui le soumet au conseil d'administration. Dans les réseaux "ambition réussite" et les réseaux de réussite scolaire, il est également inscrit dans le projet de réseau.</p> <p>Le dispositif a été mis en place à la rentrée 2007 dans les collèges de l'éducation prioritaire puis généralisé à tous les collèges et aux écoles élémentaires de l'éducation prioritaire à la rentrée 2008.</p> <p>L'accompagnement éducatif doit être coordonné avec les dispositifs existant hors temps scolaire (contrat locaux d'accompagnement à la scolarité, contrats éducatifs locaux, programmes de réussite éducative, études surveillées, etc.), sans se substituer à eux, afin de proposer une offre cohérente.</p> <p>Les parents d'élèves sont informés de l'offre d'accompagnement éducatif proposée par l'établissement et de son intérêt pour leur enfant. Ils sont garants de son assiduité dès lors qu'il s'y engage.</p>
Public concerné	Il s'agit de toucher les élèves volontaires de l'école élémentaire publique située en éducation prioritaire (2007) et de collèges publics (élargissement en 2008).
Intérêt	Il complète l'aide personnalisé (école) et l'accompagnement personnalisé (en 6 ^{ème}). L'accompagnement éducatif est une offre éducative complémentaire aux enseignements. C'est un temps passerelle entre l'école et la famille. L'accompagnement éducatif constitue une réponse à une forte demande sociale de prise en charge des élèves après la classe.
Activités possibles	On distingue principalement 3 domaines d'activités qui peuvent varier au cours de la semaine et pendant l'année. Il est organisé tout au long de l'année, 4 jours par semaine, de préférence en fin de journée sur une durée indicative de 2 heures. Elles sont encadrées essentiellement par des enseignants volontaires, assistants d'éducation, pédagogiques, de langue, et éventuellement par des intervenants d'associations agréées, artistes et étudiants. <u>Aide aux devoirs et aux leçons</u> : approfondissement, aider les élèves dans la réalisation de devoirs ou dans la recherche d'outils (aide méthodologique, approfondissement disciplinaire, lecture, travail sur projet interdisciplinaire, recherches documentaires, ateliers scientifiques, pratique des langues vivantes (au collège, particulièrement en anglais).

	<p><u>Pratique sportive</u> : Objectif : mieux connaître leur corps et favoriser le bien-être et la santé, notamment dans le cadre de la lutte contre l'obésité.</p>
--	--

	<p><u>Pratique artistique et culturelle</u> : Objectif : privilégier les activités d'expression et de création artistiques pour aboutir à des réalisations concrètes, en cohérence avec les actions artistiques et culturelles prévues par le projet d'établissement.</p>
--	---